

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUILLET 2020

Le vingt-deux juillet deux-mille-vingt à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance ordinaire sous la présidence de M. GAUTHIER Christian, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Date de la convocation : 16 juillet 2020

Etaient Présents : M. GAUTHIER Christian, Mme HUSSON JOSSE Muriel, M. PEROYS Bernard, Mme PERRODEAU Nadine, Mmes CHIFFOLEAU Martine, POTIRON Anne, MUSSEAU Sonia, MM. DE NONANCOURT Xavier, COUGNAUD Raphaël, LIBERT David, Mme BROQUET Nathalie, M. ECOMARD Bertrand, Mme BERNARD Charline, MM. GABORIT Christian, PLUTA Sébastien, Mme NORMAND Claire

Etaient Excusés : M. OLLIO Laurent, Mme BIRON Martine, M. GOURDON François

Secrétaire de séance : M. PLUTA Sébastien

Approbation du compte rendu de la réunion du 9 juillet 2020.

CENTRE-BOURG : PRESENTATION DU DEVIS DE LOIRE-ATLANTIQUE DEVELOPPEMENT

Monsieur VIGNEAU fait une présentation de l'intervention éventuelle de Loire-Atlantique Développement (LAD) pour accompagner le projet de centre-bourg.

Il liste un certain nombre de points à prendre en compte :

- Compléter les études techniques (zones humides, inventaire des espèces protégées...)
- Arrêter la programmation pour retenir le scénario ad hoc
- Garder ou pas le presbytère, intégration du traitement des espaces publics de la rue de l'Ebergement et de la Grand'Rue
- Etablir le programme technique, chiffrer les travaux, évaluer le coût complet de l'opération
- Qui assure la maîtrise d'ouvrage et l'investissement et ses modalités de mise en œuvre (PC, allotissement, divisions en volumes)
- Définir les modalités de cession ou location du foncier et bâti, établir les servitudes d'usages
- Obtenir les autorisations administratives
- Rechercher les prestataires

D'autre part, il faut intégrer les études de tiers : environnementale, économiste, divers soit environ 16 000 € HT (LAD prépare les cahiers des charges jusqu'au suivi des prestations)

L'intervention de LAD pour un montant de 17 550 € HT comprend les éléments suivants :

- Collecte des données existantes
- Désignation et pilotage des tiers
- Analyse technique et de montage du projet
- Analyse du cadre financier de réalisation et gestion du projet
- Organisation d'une concertation

ETABLISSEMENT D'UNE LISTE DE CONTRIBUABLES POUR LA COMMISSION DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

L'article 1650-1 du code général des impôts (CGI) prévoit que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs (CCID). Dans les communes de 2000 habitants et plus, la CCID est composée de neuf membres : le maire ou son adjoint délégué, président, et huit commissaires.

A la suite des récentes élections municipales, il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle CCID.

Aux termes de l'article 1650-2 du CGI les huit commissaires titulaires ainsi que les huit commissaires suppléants sont désignés par le directeur départemental des finances publiques, sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal.

annexe délibération CCID du 22.07.2020 V2.PDF - Adobe Reader

Fichier Edition Affichage Fenêtre Aide

Ouvrir

L'ordre des personnes indiquées sur la liste n'a qu'une valeur indicative. Il ne préjuge pas des personnes qui seront désignées commissaire titulaire ou suppléant par le directeur départemental ou régional des finances publiques.

Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales	
Col.1	Col.2	Col.3	Col.4	Col.5	Col.6	
Le maire étant membre de droit de la CCID, il ne doit pas être mentionné dans les personnes proposées ci-dessous.						
1	M.	BRISSON	René	22/05/1948	8 La Breille - 44270 PAULX	TH / TF
2	M.	BRISSON	Albert	31/08/1952	39 Grand' Rue - 44270 PAULX	TH / TF
3	M.	CHIFFOLEAU	Gildas	28/01/1964	11 Les Brosses - 44270 PAULX	TH / TF / CFE
4	MME	CHIFFOLEAU	Annie	02/07/1956	4 La Grande Talonnière - 44270 PAULX	TH / TF
5	M.	DESVERRONNIERES	Jean-Michel	11/12/1952	8 La Pintièrre - 44270 PAULX	TH / TF
6	M.	GABORIT	Christian	28/07/1956	2 bis La Réauté - 44270 PAULX	TH / TF
7	M.	GILET	Paul	21/07/1955	4 rue du Petit Bellevue - 44270 PAULX	TH / TF
8	M.	MOINARD	Jean-Pierre	27/06/1949	4 rue du Terrain de Sports - 44270 PAULX	TH / TF
9	M.	RENAUD	Pascal	09/06/1966	13 Les Brosses - 44270 PAULX	TH / TF
10	MME	ROUSSEAU	Marie-Paule	14/08/1953	3 La Roustièrre - 44270 PAULX	TH / TF
11	MME	TAUGERON	Anne-Marie	30/01/1965	27 rue des Babinères - 44270 PAULX	TH / TF
12	M.	LEBRETON	Didier	17/02/1962	1 La Jaumerie - 44270 St Etienne de Mer Morte	TF
13	M.	PEROYS	Bernard	23/03/1952	14 rue des Babinères - 44270 PAULX	TH / TF
14	M.	POTIRON	Jean-Luc	17/04/1970	15 Bellevue - 44270 PAULX	TH / TF
15	M.	RAINGEARD	Maurice	05/03/1952	15 rue St Filibert - 44270 PAULX	TH / TF
16	M.	CHARRIAU	Jean-Paul	24/03/1957	4 La Roustièrre - 44270 PAULX	TH / TF
17	M.	BOUHIER	Philippe	03/12/1963	20 La Patelièrre - 44270 PAULX	TH / TF
18	M.	GABORIT	Jocël	07/03/1950	2 La Martinièrre - 44270 PAULX	TH / TF
19	M.	LAMBERT	Yoann	07/05/1983	7 Bis rue des Babinères - 44270 PAULX	TH / TF
20	M.	MUSSEAU	Jean	26/10/1951	8 rue du Terrain de Sports - 44270 PAULX	TH / TF
21	MME	RABREAU	Monique	20/02/1962	5 rue du Marché Neuf - 44270 PAULX	TH / TF
22	M.	RENAUD	Jacques	08/05/1967	3 La Brissonnièrre - 44270 PAULX	TH / TF
23	M.	RINGEARD	Jean-Paul	04/05/1957	7 La Baubatièrre - 44270 PAULX	TH / TF
24	M.	THIBAUDEAU	Pascal	19/06/1974	9 La Patelièrre - 44270 PAULX	TH / TF
25	M.	GAUTHIER	Jean-Michel	07/09/1965	21 La Gite - 44270 MACHECOUL	TF
26	M.	FERRODEAU	Guy	17/04/1959	10 La Patelièrre - 44270 PAULX	TH / TF
27	M.	GANUCHAUD	Sylvain	20/03/1981	1 route de la Petite Talonnière - 44270 PAULX	TH / TF
28	M.	PLUTA	Sébastien	09/04/1978	14 Les Brosses - 44270 PAULX	TH / TF
29	M.	COUGNAUD	Raphaël	14/01/1977	4 La Robardièrre - 44270 PAULX	TH / TF
30	M.	OLLIO	Laurent	11/08/1960	8 bis Les Brosses - 44270 PAULX	TH / TF
31	M.	GUILLOUX	Olivier	29/05/1979	8 rue du Château d'eau - 44270 PAULX	TH / TF / CFE
32	M.	RABREAU	Guy	05/01/1960	3 La Casse - 44270 PAULX	TH / TF

Taper ici pour rechercher

CONVENTION POUR LA PAUSE MERIDIENNE (ECOLE PERE CEYRAC)

Du personnel ASEM de l'école privée de Paulx participe à la surveillance des élèves (du public et du privé) qui fréquentent la cantine scolaire.

Le conseil donne son accord de principe afin de renouveler la convention avec l'OGEC de l'école Père Ceyrac pour la prise en charge financière du personnel de l'OGEC mis à disposition de la commune de Paulx durant cette pause méridienne.

ETUDE DES OFFRES DES ENTREPRISES POUR LE CHANTIER DE LA RUE DU MARCHE NEUF

Monsieur le Maire donne lecture des résultats de la consultation des entreprises, effectuée selon la procédure des marchés à publicité adaptée, afin de réaliser l'aménagement de la rue du Marché Neuf.

Après analyse des offres réalisée par le cabinet de maîtrise d'œuvre CDC Conseils, il est proposé de retenir la proposition de l'entreprise BAUDRY TP sise à ST Philbert de Bouaine (85660).

L'entreprise propose un montant de travaux qui s'élève à 191 966.35 € HT. Cependant tenant compte d'une variante en moins-value de 18 880 € HT concernant le poste de refoulement, l'enveloppe des travaux serait ramenée à 173 086.35 € HT.

Le conseil retient l'offre de l'entreprise BAUDRY TP avec variante (15 voix pour et 1 abstention).

SACEM POUR LES ANIMATIONS

Il est signalé qu'un forfait SACEM de 500 € existe pour les animations sur la commune.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LE BASKET

Le club de Basket La Choltière développe un partenariat avec les écoles de Paulx en mettant en place des interventions animées par un entraîneur. Cette action permet de faire connaître le basket à un nouveau public tout en apportant une activité différente dans le programme pédagogique des enseignants.

Il leur est accordé une aide de 500 €.

QUESTIONS DIVERSES

- Animations estivales : annuler
- ZAC : démarches de l'entreprise Besnier
- PLU : granges avec passage en CDPENAF
- Climatisation pour le magasin Proxi
- Infiltrations à l'église : chiffrer travaux
- Dépenses engagées sur le centre-bourg
- Commissions de la communauté de communes
- Expositions à la bibliothèque
- Extincteurs à l'église
- Curage des fossés
- Travaux RYO FREUCHET : 150 m supplémentaires de chemin traités